

*Brevets—Loi*

temps, à cause d'un conseil de surveillance des prix, chose qui n'a jamais existé auparavant, contrôler les prix et des génériques et des autres produits.

• (1540)

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) peut poser une toute petite question supplémentaire par souci de continuité.

[Français]

**M. Gauthier:** Juste une petite question supplémentaire, monsieur le Président. Étant donné ce que la secrétaire parlementaire vient de dire, est-ce qu'elle accepterait un amendement en comité qui gèlerait les prix à leur niveau actuel afin justement de permettre que cette équité, que cette rentabilité, que cette qualité qu'ont les programmes canadiens d'être meilleur marché que les programmes d'autres pays... est-ce qu'elle accepterait un amendement dans ce sens-là de geler les prix à leur niveau actuel?

**Mme Bertrand:** Le débat porte sur la deuxième lecture, et quand nous arriverons en comité, il sera toujours temps de discuter.

[Traduction]

**M. Hovdebo:** Monsieur le Président, le gouvernement a passé passablement de temps à convaincre les Canadiens que les médicaments n'augmenteraient pas. Nous avons maintes fois entendu une telle déclaration dans la bouche des ministres. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous expliquer pourquoi le gouvernement verse 25 millions de dollars par année aux provinces à cause de cette mesure? Pourquoi les multinationales pharmaceutiques garantiraient-elles quelques millions de dollars au pays puisque leurs bénéfices n'augmenteront pas?

[Français]

**Mme Bertrand:** Monsieur le Président, il est bien sûr que les provinces qui sont les acheteurs à 60 p. 100 des produits médicaux sont les plus gros acheteurs du Canada et ce sont elles qui font le programme pour leur clientèle. Donc, elles auront à réajuster leur façon de procéder. Il y aura vraiment un changement dans leur façon de distribuer. Donc cela pourrait apporter des coûts supplémentaires. Alors c'est pour cela que le gouvernement a prévu ce coussin, proportionnellement à la population de chaque province, au cas où cela causerait aux gouvernements provinciaux des dépenses additionnelles.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les questions et commentaires sont maintenant terminés. Débat. L'honorable député de Hull—Aylmer (M. Isabelle) a la parole.

[Traduction]

La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

[Français]

**M. Gaston Isabelle (Hull—Aylmer):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat sur le projet de loi C-22 qui est très important et qui a pour but de modifier la Loi sur les brevets. Étant donné que j'ai pratiqué la médecine pendant près de 40 ans, c'est un sujet qui m'intéresse tout particulièrement puisqu'il touche directement à l'outil principal du médecin, l'industrie pharmaceutique, et aussi indirectement le patient, le consommateur.

C'est une question extrêmement importante qu'il importe d'examiner à la loupe et de très près parce qu'on sait que le sujet est complexe, le sujet est délicat, le sujet fait l'objet de discussions depuis près de 20 ans et, comme vous le savez, il n'y a jamais eu de lobby aussi puissant dans les corridors du Parlement fait par une autre industrie. Je pense que l'industrie pharmaceutique a fait un lobby féroce mais, en bon politicien, j'éviterai la rhétorique et je voudrais me concentrer sur les faits.

Il est bien sûr que si on veut comprendre les caractéristiques générales de l'industrie parce que c'est une industrie qui n'est pas comme une autre, je pense qu'il faut faire une revue à vol d'oiseau sur ce qu'est en fait l'industrie pharmaceutique. D'abord l'industrie pharmaceutique mondiale est une industrie à caractère fortement multinational. Les entreprises dominantes dans les pays ne possédant pas ou à peu près pas d'industrie pharmaceutique domestique sont américaines, européennes ou japonaises. C'est la situation, par exemple, du Canada où 84 p. 100 de la production de cette industrie sont le fait d'entreprises sous contrôle étranger et principalement américain. Il y a lieu de noter qu'il n'y a pas eu grand changement depuis 1970 alors qu'il y avait 87 p. 100 de la production qui étaient sous contrôle étranger.

Le caractère multinational de l'industrie a été favorisé par le fait qu'à l'ensemble de la demande mondiale pour la plupart des médicaments on peut satisfaire par la production de seulement quelques usines. Les composantes chimiques d'une drogue sont généralement produites dans seulement une usine située non loin du siège social de l'entreprise multinationale afin de profiter d'économies substantielles au niveau de la production, de la recherche, du développement ainsi que du contrôle de la qualité.

Un autre facteur qui favorise le développement d'une industrie à caractère multinational est le fait qu'il y a deux phases à la production des médicaments: la synthèse et composante chimique et la mixion des composantes pour la production du produit final.

Cette dernière phase de la fabrication, c'est-à-dire la mixion, est généralement faite par une filiale de la multinationale dans le pays où le produit final sera vendu. Ceci permet à l'entreprise multinationale, par le truchement de sa filiale, de bénéficier de la protection tarifaire déjà existante dans ce pays.

• (1550)

On peut dire que l'industrie pharmaceutique est caractérisée par le manque de concurrence. Au fait, il y a relativement peu de concurrence, et surtout au niveau des prix.

Le contrôle qu'exercent les entreprises pharmaceutiques sur les prix proviennent en partie de l'importance que prend la Loi sur les brevets dans cette industrie.

Au Canada, comme on le sait, la Loi sur les brevets accorde en général une période d'exclusivité de 17 années. La période d'exclusivité que confère un brevet vise à permettre à l'inventeur de récupérer ses coûts de recherche et de développement ainsi que des profits substantiels pour le récompenser de son innovation. Les compagnies américaines dominant l'industrie pharmaceutique canadienne établirent leur prééminence sur le